Gemeng
Kiischpelt

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL
ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Projet d'aménagement particulier « quartier existant »

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, dans sa réunion du 22 avril 2021, a aussi procédé à l'adoption des projets d'aménagement « Quartier existant » portant exécution du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la Commune de Kiischpelt, ceci conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les projets en question sont déposés au Centre communal de Wilwerwiltz (5, op der Gare / L- 9776 Wilwerwiltz) où le public peut en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8.30 à 16.30 heures. En raison des mesures sanitaires dans le contexte de la pandémie du COVID-19, les consultations se feront uniquement sur rendez-vous à fixer auprès du secrétariat communal (tél. 921445-21 ; mail : secretariat@kiischpelt.lu), et sur le site internet www.kiischpelt.lu pendant la période du 26 avril au 11 mai 2021 inclus où le public pourra en prendre connaissance.

Wilwerwiltz, le 26 avril 2021
Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, Le secrétaire,

Gemeng Kiischpelt